

Quels débouchés professionnels ?

Professionnel qualifié, le titulaire du CAP AEPE exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.

TROIS SECTEURS CONCERNES :
des intitulés de postes différents...

En accueil collectif :

- Auxiliaire petite enfance
- Agent social
- Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant....

En milieu familial :

- Garde d'enfants à domicile
- Employé au domicile des parents
- En tant qu'assistant(e) maternel(le agréé(e) après agrément

En école maternelle :

- Agent Spécialisé des écoles maternelles
- Assistant éducatif petite enfance
- Agent d'animation (temps Accueil de loisirs périscolaire ALP)

Poursuite d'études ?

Même si ce diplôme prépare à l'exercice d'un métier, des poursuites d'études sont envisageables.



Sur dossier :

- ☞ Mention Complémentaire d'aide à domicile

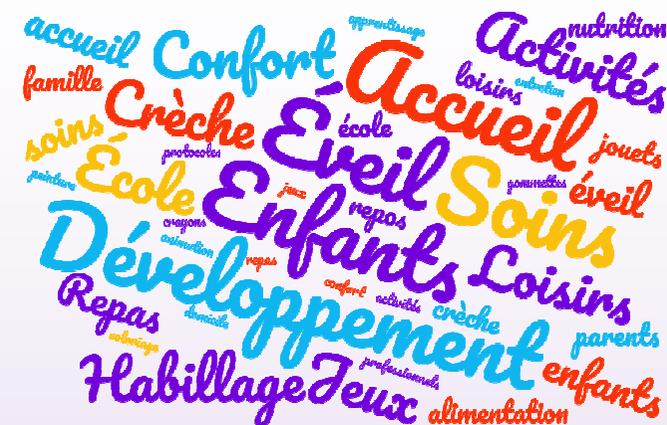
Sur concours :

- ☞ Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- ☞ Diplôme d'Etat d'auxiliaire de Puériculture
- ☞ Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- ☞ Diplôme d'Etat de moniteur-éducateur

Autres poursuites possibles :

- ☞ 1ère Bac pro ASSP (accompagnement soins et services à la personne) Option Domicile ou Structure
- ☞ 1ère Bac pro SPVL (services de proximité et de vie locale)

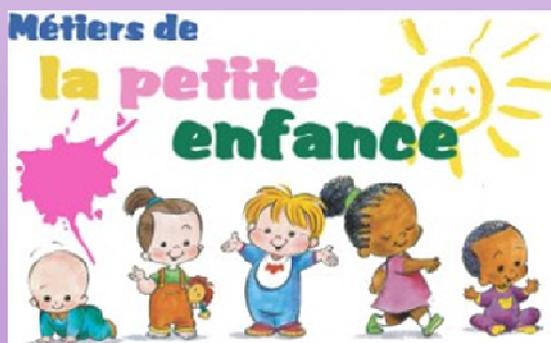
Certificat d'aptitude professionnelle



CAP AEPE

Accompagnant éducatif petite enfance

Un parcours réussi dans
la voie professionnelle



Lycée Jean Moulin

AV DES MARTYRS DE LA RESISTANCE

BP 745 — 34521 BEZIERS Cedex

Téléphone : 04 67 35 59 87

Mail : ce.0340011c@ac-montpellier.fr

Contact - Directeur Délégué aux formations du
secteur sanitaire social-Mode



Lycée Jean Moulin

Béziers

QUALITÉS REQUISES

- Etre motivé(e) pour travailler auprès des jeunes enfants
- Faire preuve de patience
- Avoir le sens du contact, de l'écoute et de la communication (langage oral et écrit correct et adapté)
- Etre dynamique
- Avoir une bonne résistance physique
- Avoir un esprit d'équipe
- Etre autonome
- Prendre des initiatives
- Etre organisé
- Savoir se maîtriser devant une situation inattendue.



CONDITIONS OBLIGATOIRES

Conformément à la réglementation en vigueur, les vaccinations répondant aux exigences du milieu professionnel dont DTP, BCG et Hépatite B.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Des activités de communication :

- accueil de l'enfant, de sa famille ;
- partage d'informations avec les professionnels.

Des activités des soins du quotidien pour :

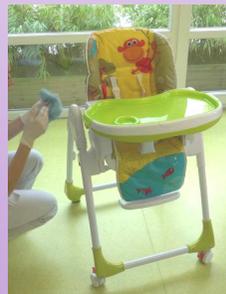
- **l'hygiène corporelle et le confort de l'enfant :** change, habillage /deshabillage....
- **l'élimination :** acquisition de la propreté
- **l'alimentation :** élaboration et aide aux repas
- **le repos :** mise à la sieste...

Des activités permettant d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages

Des activités d'animation et d'éveil

Des activités relatives aux gestes de premiers secours

Des activités d'entretien des matériels et des locaux



CONTENU DE LA FORMATION

Une formation théorique et pratique qui dure 2 ans

Au programme :

Des matières générales : français, mathématiques, histoire-géographie, enseignement moral et civique, langue vivante, sciences physiques, EPS, arts appliqués et prévention santé environnement.

Des matières professionnelles avec des compétences à acquérir (savoir-faire et savoirs associés)

Bloc 1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT :

- dans ses découvertes et ses apprentissages
- dans les activités de la vie quotidienne

Bloc 2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF

- dans le réseau des relations enfant - parents - professionnels
- en école maternelle
- en établissement d'accueil des jeunes enfants et en accueil collectif des mineurs

Bloc 3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

- à son domicile, celui des parents ou en maisons d'assistants maternels.

Des périodes de formation en milieu professionnel : 16 semaines obligatoires réparties sur les 2 ans.

Elles permettent :

- ⇒ D'apprendre à travailler en situation réelle.
- ⇒ De s'insérer dans une équipe de professionnels.
- ⇒ De mettre en œuvre ou acquérir des compétences.
- ⇒ De développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel.